

<https://47.snuipp.fr/EPS-et-pratiques-sportives>



EPS et pratiques sportives

- Métier - Programmes -

Date de mise en ligne : jeudi 2 septembre 2021

Dernière mise à jour : 2 septembre 2021

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Une circulaire sur les pratiques sportives à l'école et sur les différents temps de l'enfant est parue au BO le 1^{er} juillet 2021.

<https://www.education.gouv.fr/bo/21...>

L'introduction de cette circulaire mentionne que « la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) doit être favorisée dans l'ensemble des espaces et temps scolaires, avec et au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire, et du sport scolaire qui en constituent le fil conducteur. »

Dans le contexte des JO de 2024, le ministre définit huit priorités dont 5 qui concernent le 1^{er} degré :

- Priorité 1. Renforcement de savoirs fondamentaux par la pratique sportive
- Priorité 2. Promotion, développement et augmentation du temps d'activité physique des jeunes
- Priorité 5. Développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap
- Priorité 6. Renfort des alliances éducatives dans les territoires prioritaires
- Priorité 8. Attention particulière à l'accessibilité des équipements sportifs

Depuis des décennies, le SNUipp-FSU revendique de véritables moyens pour la pratique de l'EPS : matériel sportif, salles de sports avec des accès facilités aux écoles, piscines ... mais également une formation solide. La réalité est tout autre et bon nombre d'équipes ne peuvent bénéficier d'équipement et de matériel et doivent souvent « bricoler » pour pouvoir assurer les heures d'EPS inscrites dans les programmes.

Rôle des personnels d'inspection et des personnels jeunesse et sports

« Les corps d'inspection apporteront un soutien actif aux directeurs d'école, aux chefs d'établissement et aux enseignants pour les aider à intégrer pleinement ces nouveautés dans leurs projets d'école ou d'établissement et dans leurs pratiques d'enseignement. Ils seront appuyés par les personnels jeunesse et sports affectés en établissement sous tutelle du ministère chargé des sports et en services déconcentrés, notamment par les conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès des fédérations sportives et au contact du mouvement sportif territorial et des collectivités. »

Alors que les personnels qualifiés pour assurer la formation et l'accompagnement des enseignant-es dans la pratique de l'EPS sont les CPC ou CPD EPS, aucun poste supplémentaire n'est prévu.

Dans beaucoup de départements, les postes de CPC EPS ont été supprimés pour les remplacer par des postes de CPC généralistes.

Par ailleurs, le nouveau CAFIPEMF ne permet plus de passer la spécialisation au moment de l'inscription à la certification mais repousse cette possibilité à 3 ans après l'obtention du CAFIPEMF.

De plus, dans ce cadre, les moyens donnés à l'USEP, association partenaire de l'école, doivent pouvoir être renforcés.

Rôle des personnels de direction et directeurs d'école

« Les personnels de direction jouent un rôle fondamental afin de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour de ces enjeux. Ils sont en particulier en charge de la formalisation et de la mise en œuvre des partenariats. Ils veilleront à intégrer ces enjeux dans leur projet d'école et d'établissement, dès que possible, et au plus tard dans le cadre de leur renouvellement. »

Une fois de plus on reporte sur le directeur ou la directrice, la mise en place de conventions entre associations et écoles va encore très certainement alourdir la charge de travail du directeur ou de la directrice sans qu'aucun moyen ne soit donné notamment aux directions peu déchargées.

Pour le SNUipp-FSU, cette circulaire qui paraît en toute fin d'année scolaire constitue un nouveau pas vers une volonté d'externalisation de l'EPS. La fusion des deux ministères, Education Nationale et Jeunesse et Sports prend ici toute son explication. Le « Bouger 30 min par jour » est favorisé en plus des heures d'enseignement d'EPS alors que les horaires des programmes restent inchangés.

Alors qu'il est nécessaire de privilégier l'enseignement de l'EPS en développant la formation initiale et continue, de développer les équipements sportifs au sein ou à proximité des écoles, de redynamiser les équipes départementales EPS pour permettre de mieux faire vivre l'EPS au sein des écoles, le ministère fait le choix d'instaurer le « Bouger 30 minutes par jour ».

Dans toutes les communications ministérielles sur l'EPS, le sport scolaire, les 30 minutes d'activités quotidiennes ou Génération 2024, le rôle des conseillers pédagogiques en EPS est cité, voire mis en avant. Pour autant des postes supplémentaires n'ont pas été créés et bien souvent les CPC EPS existants sont accaparés par des missions administratives et ne peuvent mettre en œuvre la formation nécessaire auprès des enseignant·es. C'est pourquoi, il faut rendre à nouveau obligatoire un CPC EPS par circonscription, avec au moins 50% de leur temps consacré à l'EPS.

Cette circulaire met en avant des objectifs chiffrés avec une « cible » à atteindre pour 2024 [\[1\]](#) mais sans aucun moyen supplémentaire et sans rechercher la cohérence avec les programmes nationaux ou avec les textes existants.

[1] Exemples :

- Cible (AAQ) : le nombre d'attestations d'aisance aquatique* doit passer de 37 800 en 2020 à 90000 en 2022.
- Cible (SRAV) : Nombre d'attestations Savoir rouler à vélo délivrées en 2021 : 97 000 et en 2022 : 200 000.